



États financiers
du Sénat du Canada
pour l'exercice clos le 31 mars 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sénat du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat du Canada au 31 mars 2018 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 8 novembre 2018

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2018. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possible et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat du Canada.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs indépendants du Sénat.


Pascale Legault, CPA, CA
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada


Pierre Lancôt, CPA, CA
Dirigeant principal des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

08/11/2018

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec informations comparatives au 31 mars 2017

(En dollars)	2018	2017
Actif		
Actifs financiers :		
Encaisse en main en fin d'exercice	418 175 \$	417 529 \$
Montants à recevoir du Trésor	5 441 684	4 541 555
Comptes débiteurs et avances (note 4 a))	2 511 475	2 126 863
	<u>8 371 334</u>	<u>7 085 947</u>
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	7 513 129	7 920 606
Charges payées d'avance	274 623	397 708
	<u>7 787 752</u>	<u>8 318 314</u>
Total de l'actif	16 159 086 \$	15 404 261 \$

Passif et excédent cumulé

Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4 b))	8 095 493 \$	6 861 751 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 221 042	1 805 183
Indemnités de départ (note 7 b))	1 411 821	1 756 697
	<u>11 728 356</u>	<u>10 423 631</u>
Excédent cumulé	4 430 730	4 980 630
Total du passif et de l'excédent cumulé	16 159 086 \$	15 404 261 \$

Biens patrimoniaux (note 6)

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 11)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)	Budget (note 12)	2018	2017
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux	76 312 073 \$	70 710 672 \$	63 041 281 \$
Redressement au régime de retraite des sénateurs (note 8)	-	15 500 000	-
Transports et communications	10 927 343	8 735 759	7 832 404
Services professionnels, accueil et repas	10 590 867	4 385 143	2 753 237
Machinerie et équipement (note 5)	1 767 581	515 994	486 010
Réparations et entretien	689 354	734 266	682 847
Mobilier et accessoires	1 025 613	1 041 995	754 759
Information et publications	731 538	588 173	519 476
Locations et permis	1 399 996	1 226 678	1 201 657
Divers	-	10 164	250 185
Transferts à des organisations externes	430 000	485 814	415 411
	<u>103 874 365</u>	<u>103 934 658</u>	<u>77 937 267</u>
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 9 a)) :			
Locaux		12 303 975	14 861 042
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		5 704 568	5 017 947
Services d'indemnisation des accidents du travail		149 395	164 505
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		2 183 367	1 492 524
		<u>20 341 305</u>	<u>21 536 018</u>
Total des charges		<u>124 275 963</u>	<u>99 473 285</u>
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		152 488	211 322
Diverses recettes		14 715	12 072
Total des recettes		<u>167 203</u>	<u>223 394</u>
Coût de fonctionnement net		<u>124 108 760</u>	<u>99 249 891</u>
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor		104 500 793	80 051 810
Variation des montants à recevoir du Trésor		900 129	549 338
Services reçus gratuitement (note 9 a))		18 157 938	20 043 494
Financement total fourni		<u>123 558 860</u>	<u>100 644 642</u>
Excédent (Déficit) de l'exercice		<u>(549 900) \$</u>	<u>1 394 751 \$</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de l'excédent cumulé

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)	2018	2017
Excédent cumulé, en début d'exercice	4 980 630 \$	3 585 879 \$
Excédent (Déficit) de l'exercice	(549 900)	1 394 751
Excédent cumulé, en fin d'exercice	4 430 730 \$	4 980 630 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)	2018	2017
Encaisse en provenance de (utilisée pour) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	124 108 760 \$	99 249 891 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 183 367)	(1 492 524)
Services reçus gratuitement (note 9 a))	(18 157 938)	(20 043 494)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(9 380)	(9 184)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Encaisse en main en fin d'exercice	646	1 583
Comptes débiteurs et avances	384 612	50 901
Charges payées d'avance	(123 085)	(62 504)
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 233 742)	(607 858)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(415 859)	(199 781)
Indemnités de départ	344 876	202 591
	102 715 523	77 089 621
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 785 460	2 970 501
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(190)	(8 312)
Encaisse nette provenant du Trésor	104 500 793 \$	80 051 810 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor. L'encaisse nette provenant du Trésor est la différence entre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat du Canada. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.
- (iii) Congés de maladie : Les employés ont le droit d'accumuler des congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces droits à ces congés de maladie ne deviennent pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne deviennent pas payables à l'employé et aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les présents états financiers. Les charges à payer qui s'y rapportent sont inscrites dans les états financiers du gouvernement du Canada.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Modifications comptables :

Pour les états financiers de 2018, le Sénat a mis en œuvre les normes comptables canadiennes pour le secteur public : SP 2200 - Information relative aux apparentés, SP 3420 - Opérations interentités, SP 3210 - Actifs, SP 3320 - Actifs éventuels et SP 3380 - Droits contractuels.

L'adoption de ces normes comptables n'a pas entraîné de changement de méthode comptable pour le Sénat et n'a pas entraîné d'ajustements aux états financiers de 2018.

l) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations regroupées, composées de groupes d'actifs précis comportant un grand nombre d'articles de moindre valeur et dont la durée de vie utile est supérieure à un an (comme les matériels informatiques et les mobiliers et accessoires), et qui, ensemble, représentent un investissement substantiel sont également comprises dans le solde des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

l) Immobilisations corporelles (suite):

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

m) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat du Canada reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2018	2017
Coût de fonctionnement net	124 108 760 \$	99 249 891 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 9 a))	(18 157 938)	(20 043 494)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(2 183 367)	(1 492 524)
Indemnités de départ	498 637	202 591
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	(9 380)	(9 184)
Augmentation du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	(415 859)	(199 781)
Autres	(41 458)	(301 025)
	(20 309 365)	(21 843 417)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 785 460	2 970 501
Produits de l'aliénation d'immobilisations	(190)	(8 312)
Charges payées d'avance	123 085	372 597
Autres	247 197	(62 504)
Crédits utilisés	105 954 947 \$	80 678 756 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

b) Crédits utilisés :

	2018	2017
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	69 584 548 \$	58 276 163 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	39 205 358	22 856 404
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	6 288 559	5 841 350
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(9 123 518)	(6 295 161)
Crédits utilisés	105 954 947 \$	80 678 756 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2018	2017
Encaisse nette provenant du Trésor	104 500 793 \$	80 051 810 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	152 488	211 322
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH/TVQ remboursable	(51 645)	6 036
Charges payées d'avance	123 085	372 597
Autres	330 097	(512 347)
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution de l'encaisse en main	(646)	(1 583)
Augmentation des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	(332 967)	(56 937)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	1 233 742	607 858
	900 129	549 338
Crédits utilisés	105 954 947 \$	80 678 756 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

4. Détails sur les comptes débiteurs et créditeurs :

(a) Comptes débiteurs et avances :

	2018	2017
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	2 305 634 \$	1 883 904 \$
Comptes débiteurs externes	199 741	237 459
Petite caisse et avances	6 100	5 500
	<u>2 511 475 \$</u>	<u>2 126 863 \$</u>

(b) Comptes créditeurs et charges à payer :

	2018	2017
Comptes créditeurs internes	4 130 501 \$	3 566 729 \$
Comptes créditeurs externes	3 418 260	2 566 542
Comptes créditeurs de ministères et d'organismes fédéraux	546 732	728 480
	<u>8 095 493 \$</u>	<u>6 861 751 \$</u>

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Machinerie et équipement	4 008 499 \$	204 095 \$	(122 639) \$	- \$	4 089 955 \$
Matériel informatique	3 014 516	620 485	(96 557)	-	3 538 444
Logiciels	5 142 383	591 754	(64 178)	1 026 248	6 696 207
Mobilier et accessoires	3 833 916	235 291	(191 390)	-	3 877 817
Véhicules	328 344	-	-	-	328 344
Actifs en cours de développement	1 037 622	79 342	(5 511)	(1 026 248)	85 205
Améliorations locatives	603 348	54 493	-	-	657 841
	17 968 628 \$	1 785 460 \$	(480 275) \$	- \$	19 273 813 \$

	Amortissement cumulé				
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Machinerie et équipement	2 953 721 \$	305 508 \$	(122 639) \$	- \$	3 136 590 \$
Matériel informatique	1 698 012	642 632	(96 557)	-	2 244 087
Logiciels	2 650 229	927 549	(64 178)	-	3 513 600
Mobilier et accessoires	2 201 147	231 100	(187 331)	-	2 244 916
Véhicules	174 528	36 654	-	-	211 182
Améliorations locatives	370 385	39 924	-	-	410 309
	10 048 022 \$	2 183 367 \$	(470 705) \$	- \$	11 760 684 \$

Valeur comptable nette	2018	2017
Machinerie et équipement	953 365 \$	1 054 778 \$
Matériel informatique	1 294 357	1 316 504
Logiciels	3 182 607	2 492 154
Mobilier et accessoires	1 632 901	1 632 769
Véhicules	117 162	153 816
Actifs en cours de développement	85 205	1 037 622
Améliorations locatives	247 532	232 963
	7 513 129 \$	7 920 606 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

L'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2018 est de 2 183 367 \$ (2017 – 1 492 524 \$).

Le total des crédits budgétaires prévus pour la machinerie et l'équipement durant l'exercice clos le 31 mars 2018, comme l'indique l'état des résultats, est de 1 767 581 \$. Ce budget sert au financement de l'acquisition des immobilisations corporelles figurant dans l'état de la situation financière ainsi que de la machinerie et de l'équipement inclus dans l'état des résultats. Par suite d'une réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition de machinerie et d'équipement immobilisé et non immobilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 est de 2 301 454 \$.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art et des artefacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2018 :

Type d'objet	Nombre
Service de table et argenterie	2 733
Autres artefacts	2 134
Meubles	1 409
Œuvres d'art	242
Artefacts prêtés par des ministères et organismes	152
Artefacts prêtés à des ministères et organismes gouvernementaux	1

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* par suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les employés qui cotisent au régime ont été séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. Les charges de 2018, présentées en salaires et avantages sociaux se sont élevées à 4 282 509 \$ (4 074 241 \$ en 2017). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,01 fois les cotisations des employés (1,12 fois en 2017), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,00 fois les cotisations des employés (1,08 fois en 2017). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2018	2017
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	1 756 697 \$	1 959 288 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	333 957	134 808
Prestations versées au cours de l'exercice	(678 833)	(337 399)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	1 411 821 \$	1 756 697 \$

8. Régime de retraite des sénateurs :

Comme l'exige la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les sénateurs participent au régime de retraite des parlementaires. Le régime de retraite comprend deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui sont comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Le régime de retraite est sous la responsabilité du Conseil du Trésor.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

8. Régime de retraite des sénateurs (suite) :

a) Cotisations versées au régime de retraite :

Les cotisations normales versées à ce régime par le Sénat ont totalisé 2 703 982 \$ en 2018 (3 251 773 \$ en 2017) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. Les taux de cotisation des sénateurs ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 pour cent le 1er janvier 2017. Pour l'exercice 2018, les membres du régime ont cotisé au taux de 19,5 pour cent (15,8 pour cent en 2017) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,4 pour cent (19,5 pour cent en 2017) pour les trois derniers mois.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne 1,0 (1,5 en 2017) pour le compte d'allocations de retraite et 1,0 (1,6 en 2017) pour la convention de retraite.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2018 était de 3,7 pour cent environ (4,6 pour cent en 2017).

On peut trouver les détails supplémentaires du régime de retraite dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

b) Redressement au régime de retraite :

Comme l'exige la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, une évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée par le Bureau de l'Actuaire en chef à tous les trois ans, au minimum. Le plus récent rapport actuariel au 31 mars 2016 a été publié le 13 septembre 2017. Le rapport contient une observation quant à une insuffisance actuarielle dans le compte ARP. Selon la loi, cette insuffisance doit être créditée au compte selon les modalités déterminées par le président du Conseil du Trésor. En 2018, sous la directive du Conseil du Trésor, le Sénat a comptabilisé un redressement à ses charges de 15 500 000 \$ financé au moyen de crédits législatifs parlementaires.

Le rapport actuariel est disponible sous la rubrique des Rapports Actuariels de l'Actuaire en chef du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

9. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

Autres opérations entre apparentés :

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

b) Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2018	2017
Comptes débiteurs, ministères et organismes	2 305 634 \$	1 883 904 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	546 732	726 933

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018, avec informations comparatives pour 2017

(En dollars)

10. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2019	3 085 034 \$
2020	377 292
2021	290 627
2022	291 221
2023	189 470
Total	4 233 644 \$

11. Éventualités :

Au 31 mars 2018, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

12. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses du Sénat.

13. Données comparatives :

Certaines données comparatives de 2016-2017 ont été reclassées afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2017-2018.